

Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
29 juillet 2006 - 17h00	23	2	mail

Destinataires pour action:

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés.
- Préfectures : 04, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 83, 84
- DDASS: 04, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 83, 84
- DRASS 13, 34, 69
- ARH 13, 34, 69
- CIRE concernées.

Objet : canicule, situation du samedi 29 juillet à 16h et prévisions

Prévisions et carte de vigilance Météo-France ce jour à 16h.

- Cinq départements apparaissent en vigilance orange canicule. Il s'agit des ALPES MARITIMES (06), des BOUCHES DU RHONE (13), du VAR (83), du GARD (30) et du VAUCLUSE (84).

A partir de demain dimanche, les températures sur la Provence, la Cote d'Azur et la basse vallée du Rhône seront en hausse. Un épisode de fortes chaleurs s'installera alors, il perdurera jusqu'en milieu de semaine prochaine. Puis en deuxième partie de semaine, une baisse des températures est attendue. Sur les départements ci-dessus placés en vigilance orange canicule, les températures minimales seront comprises entre 22 et 25 degrés et celles maximales iront de 32 à 34 degrés sur la côte, 35 à 37 degrés avec des pointes à 38 degrés sur l'intérieur.

Quatre départements apparaissent en vigilance jaune canicule. Il s'agit de l' ARDECHE (07), DROME
 (26), HERAULT (34), ALPES DE HAUTE PROVENCE (04).

Situation sanitaire:

Pour la journée en cours du 29 juillet 2006 :

Indicateurs sanitaires (IMM) globalement comparables à la veille.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les cinq départements suivants. Il s'agit :

En <u>Languedoc-Roussillon</u>: GARD (30) et HERAULT (34)

En Provence Alpes Côte d'Azur: ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83).

Le passage au niveau (MIGA) de son plan canicule, pour le département du VAUCLUSE (84)

Sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, il est demandé aux Préfets de ces départements de maintenir la diffusion des messages de prévention de l'INPES, par réquisition, pour les spots Audio, des stations locales de Radio France, et pour les spots Vidéo, des chaînes de télévision locales des départements concernés. (Si nécessaire, contacter le SICOM au 01 40 56 80 21). Pour la diffusion des spots TV sur France 3 région et des spots Radio des 5 stations d'Autoroute, la procédure de réquisition est effectuée par le Ministre de la Santé.

La Direction générale de l'action sociale rappelle la recommandation d'utiliser au maximum les pièces rafraîchies dans les établissements. En particulier, il importe de donner l'accès à ces lieux le plus large possible aux personnes âgées vivant à domicile dans le voisinage des établissements

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription, ainsi qu'à l'InVS.

Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (après vérification) doit faire l'objet d'un message particulier au PC-santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr, dgas-alerte@sante.gouv.fr et dhos.alertes@sante.gouv.fr) et à l'InVS (sacs@invs.sante.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La décision des préfets, devra être communiquée au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- <u>dgs-alerte@sante.gouv.fr</u> pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, un argumentaire devra l'accompagner.

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des destinataires en niveau MIGA, ainsi que le département du Vaucluse, avec InVS et Météo-France, dimanche 30 juillet à 15h30.

Le n° d'appel est le 01 72 28 30 01 et le code d'accès 601536#

Pour le Directeur général de la Santé

Madame Martine LEQUELLEC-NATHAN
Sous-Directrice pathologies et santé
Permanente de direction